

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT  
340, BOULEVARD D'AVIGNON  
CS 6075  
84 170 - MONTEUX



**AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES  
DU SECTEUR DAULANDS/ POINSARD  
A SORGUES**

**DOSSIER**

**ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION  
D'UTILITE PUBLIQUE**

**DECISION DU BUREAU ET  
DELIBERATION DU CONSEIL DELEGANT  
CETTE COMPETENCE AU BUREAU**

01/07/2019

N° : DE/44/8.4/10.12.2018-7

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	35	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 10 décembre 2018, après convocation légale reçue le 04 décembre 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à M. Christian TORT), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Yannick LIBOUREL (pouvoir donné à Mme Karine CANDALE), M. Michel MUS (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Gérard GERENT, Mme Sandrine LAGNEAU, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Poursuite de l'opération du dossier de Déclaration d'Utilité Publique des Quartiers  
Sud Daulands-Poinsard à Sorgues**

Le projet d'aménagement hydraulique du secteur Daulands-Poinsard est nécessaire à la sécurisation d'un bassin versant de 127 ha contre les inondations. Ce secteur se situe entre la zone commerciale d'Auchan et Sorgues.

A la suite des inondations de 2002 et 2003, la CCPRO a choisi de mettre en place un programme de protection.

Les objectifs sont les suivants :

- 1/ Remédier aux débordements et stagnations d'eau sur le secteur Daulands-Poinsard
- 2/ Protéger le secteur pour la pluie centennale

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LES SORGUES DU COMTAT**

99\_DE-084-248400293-20181210-10122018\_7-

3/ Rénover et créer le réseau de collecte des eaux pluviales (Fossés et collecteurs)

Ainsi, le projet retenu consiste à créer :

- un plan d'eau paysagé et accessible au public comportant des aires de jeux et de promenade, véritable poumon vert dans la zone urbaine,
- un ensemble de rétentions en forme de noues paysagères positionnées le long des voies les plus structurantes.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été mené par le bureau d'étude AUBRY. Le dossier de DUP des quartiers Daulands-Poinsard a été déposé en Préfecture par la CCPRO le 20 septembre 2016. Le délai de validité de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau expire le 28 novembre 2019. La problématique hydraulique est très importante sur ce secteur et le risque d'inondation par ruissellement avéré.

D'ailleurs, l'arrêté de Monsieur le Préfet de 2014 relatif aux travaux et ouvrages de rétention sur les quartiers Daulands-Poinsard dispose notamment qu'« En tout état de cause, la densification de l'urbanisation sur le bassin versant est interdite avant la réalisation de l'ensemble des rétentions prévues dans le cadre du présent arrêté et d'éventuelles compensations supplémentaires nécessaires ».

Les quartiers Sud (zone 2AUm) sont notamment concernés par cette interdiction de densification de l'urbanisation. La réalisation des travaux prévus dans la DUP conditionnera la possible ouverture à l'urbanisation de ces quartiers.

Cependant, les ouvrages prévus ne serviront qu'à gérer la problématique hydraulique des constructions et aménagements existants. En conséquence, les nouvelles ouvertures à l'urbanisation devront disposer leurs propres ouvrages de gestion des eaux pluviales.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes de Sorgues et Bédarrides ont intégré la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

De ce fait, par avenant de transfert, la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat devient maître d'ouvrage en vue de l'élaboration du dossier DUP des Quartiers Sud Daulands-Poinsard à Sorgues.

Pour l'avancement du projet, la Préfecture du Vaucluse demande par courrier une délibération du conseil communautaire validant la poursuite de l'opération. Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la poursuite de la procédure de DUP est indispensable pour poursuivre le développement et l'aménagement des quartiers situés dans le bassin versant.

Il est donc demandé au conseil communautaire de délibérer pour se prononcer sur la poursuite de la dite opération.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Jacques GRAU, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**VALIDE** la poursuite de l'opération du dossier de Déclaration d'Utilité Publique des Quartiers Sud Daulands-Poinsard à Sorgues.



**Le Président,**

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le :

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

